

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023

Objet : PARTENARIAT CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOSYSTEME HYDROGENE RENOUVELABLE ET BAS CARBONE : PROJET DE CONVENTION

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – MME DOITRAND – MM. FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – M. GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET– MM. MONNET – SORET – TOURNIER – VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PHILIBERT – PIERROT - SEIGNEMARTIN

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Au niveau national, les CCI sont parties prenantes dans de nombreux territoires, voire directement à la manœuvre de projets structurants en lien avec la filière hydrogène.

C'est l'une des missions des CCI d'accompagner et accélérer le développement de nouvelles activités économiques et filières industrielles d'importance stratégique pour les entreprises et les territoires.

A ce titre, la CCI de l'Ain fait partie d'un groupe de travail national dédié à l'hydrogène dont les réflexions ont abouti à la signature d'une convention de partenariat entre CCI France et France HYDROGENE en mai 2022.

La CCI de l'Ain est engagée aux côtés de STORENGY et des autres acteurs du territoire du bassin de Bourg-en-Bresse depuis 2016 sur le sujet de l'hydrogène et a participé notamment aux journées BOOT CAMP Hydrogène et à l'opération HYD&ACTION.

Elle est également partenaire de la fiche action "Participer à la construction de la filière hydrogène régionale" inscrite dans le Contrat *Territoire d'Industrie* de Bourg-en-Bresse.

Le Bureau, dans sa séance du 5 décembre 2022, avait examiné les thèmes des grands projets d'avenir à investir en priorité. L'hydrogène en faisait partie. En effet, plus particulièrement dans le cadre du projet Hypster, notre compagnie mène depuis 2021 des actions dans différents formats (réunions d'information, webinaires...), en lien avec ses partenaires, afin notamment de faire connaître les opportunités de la filière hydrogène aux entreprises, de contribuer à l'identification d'usages industriels actuels et futurs d'hydrogène, d'accompagner la montée en compétence des entreprises locales pour le développement de la filière et leur faciliter l'accès aux marchés.

Et c'est pour cela que la CCI de l'Ain et ses partenaires ont élaboré un projet de convention partenariale avec Storengy, Mecabourg, Grand Bourg Agglomération et la commune de Bresse Vallons autour de l'hydrogène qui vise à développer un écosystème territorial hydrogène autour du projet Hypster. Cette convention s'articulera autour de 4 axes principaux :

- 1) AXE BUSINESS : identifier le potentiel du territoire le long de la chaîne de valeur hydrogène.
- 2) AXE PROJET : détecter les opportunités projets pour atteindre les objectifs de décarbonation du territoire.
- 3) AXE CONCERTATION : s'engager vers une appropriation de l'hydrogène par le grand public.
- 4) AXE FORMATION : développer des compétences pour accompagner le développement de la filière hydrogène.

La signature de cette convention se tiendra le 7 juillet prochain. L'inauguration officielle avec les partenaires à l'échelle nationale et européenne, entreprises, élus politiques et parties prenantes est programmée le 15 septembre 2023.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la CCI de l'Ain, Storengy, Grand Bourg Agglomération, Mecabourg et la Commune de Bresse Vallons selon les modalités exposées ci-dessus.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, autorise le Président à signer la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, Storengy, Grand Bourg Agglomération, Mecabourg et la Commune de Bresse Vallons, visant à développer un écosystème territorial hydrogène autour du projet Hypster.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023


**Objet : PARTENARIAT CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOSYSTEME
HYDROGENE RENOUVELABLE ET BAS CARBONE : PROJET DE CONVENTION**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 20
- Nombre de voix pour 20
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

